

**Conseil de sécurité**

Distr. générale
31 janvier 2008
Français
Original : anglais

Lettre datée du 31 janvier 2008, adressée au Secrétaire général par le Président du Conseil de sécurité

Les membres du Conseil de sécurité ont examiné attentivement votre lettre datée du 30 janvier 2008 (S/2008/60) relative à la demande du Gouvernement libanais, qui sollicite l'assistance technique de la Commission d'enquête internationale indépendante aux fins de l'enquête sur le meurtre du capitaine Wissam Eid des Forces de sécurité intérieure, de l'adjudant Oussama Merheb et de plusieurs civils.

Déterminés à continuer à aider le Gouvernement libanais à rechercher la vérité et à traduire en justice les auteurs, organisateurs et commanditaires de cet attentat terroriste et d'autres attentats et meurtres perpétrés au Liban (voir S/PRST/2007/47), et se fondant sur les résolutions 1644 (2005) et 1748 (2007), ils invitent la Commission à fournir l'assistance technique voulue aux autorités libanaises dans le cadre de leur enquête et le Secrétaire général à en informer le Gouvernement libanais et le Chef de la Commission d'enquête internationale indépendante.

Le Président du Conseil de sécurité
(Signé) Giadalla A. **Ettalhi**

